

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le lundi 12 juin 2017, à 19h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, , Pascal Moreau, conseiller, Jean Laurier, conseiller et Luc St-Laurent, conseiller formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, conseiller et maire suppléant.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20170612-001

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 19h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20170612-002

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt d'une lettre de démission**
- 4. Constat de vacance au poste du maire**
- 5. Élection au poste de maire**
- 6. Période de question**
- 7. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt d'une lettre de démission

La directrice générale dépose la lettre de démission datée du 6 juin 2017 de M. Georges St-Louis, maire qui a pris effet le 9 juin 2017.

4. Constat de vacance au poste du maire

La directrice générale constate la vacance au poste du maire en date du 9 juin 2017.

5. Élection au poste de maire
20170612-003

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 336 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, édictant que les membres du Conseil

doivent combler la vacance au poste de maire dans les trente (30) jours de l'avis de vacance au poste de maire,

Il est proposé par le conseiller Luc Saint-Laurent et résolu :

QUE les membres du conseil conviennent d'élire l'un d'entre eux au scrutin secret (vote par cooptation) lors de la séance régulière du 3 juillet 2017.

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la procédure du vote établie par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

6. Période de question

Il n'y a aucun citoyen présent à ce moment-ci de la rencontre.

**7. Clôture et levée de l'assemblée
20170612-004**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 19h04.

Serge Bernier
Maire suppléant

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire suppléant